

Les toponymes : une source de conflits ?

■ Pierre JAILLARD

La Commission nationale de toponymie (CNT) paraît être représentée pour la première fois au programme du Festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges. Mais la toponymie est présente à l'origine même du Festival. En effet, la création de celui-ci à Saint-Dié-des-Vosges est justifiée par le fait que c'est ici qu'a été imprimée en 1507 la première carte dénommant l'Amérique, du nom d'Améric Vespuce, comme on transcrivait naguère encore en français le nom du navigateur italien Amerigo Vespucci. Or, le prénom ainsi rendu éponyme de l'Amérique vient lui-même du nom germanique Amalric, qui comprend, comme presque tous les noms germaniques, deux racines : en l'espèce, amal, qu'on retrouve dans le nom des rois wisigoths Amalris mais dont le sens reste obscur, et rik, qui signifie "puissant". Voilà donc l'Amérique désignée étymologiquement comme puissante, prémonition qu'on ne peut manquer de relever en ouverture d'une conférence sur les toponymes comme sources de conflits, du moins en guise de clin d'œil...

Un autre exemple nous introduira à la fois dans les deux thèmes du Festival en 2008, les conflits et le Japon, en lien avec la toponymie. Il s'agit des rochers du Liancourt, dont la souveraineté est contestée entre le Japon et la Corée du Sud, conflit qui a rebondi en juillet dernier. Leur dénomination française se réfère au baleinier *Le Liancourt*, basé au Havre, qui a découvert l'archipel aux yeux des Occidentaux le 27 janvier 1849. Le nom français a servi de modèle aux noms anglais *Liancourt Rocks*, espagnol *rocas de Liancourt*, italien *rocce di Liancourt*, néerlandais *Rotsen van Liancourt*, portugais *rochas de Liancourt*...

Or, cette diffusion s'explique notamment par l'avantage que présente ce nom de neutraliser l'aspect lexical du différend territorial. En effet, cet archipel est appelé en coréen *Dokdo* (littéralement, "île isolée", avec le nom générique *do*, "île"). Mais le 22 février 1905, le Japon l'a rebaptisé en japonais *Takeshima* (avec le nom générique *shima*, "île"). Le nom spécifique japonais *Take* est, soit transcrit du coréen *Dok*, prononcé à la japonaise,

soit tiré du japonais *take*, "bambou", soit issu d'une confusion entre les deux. Aucun bambou ne pousse en effet sur ces rochers arides, mais la plante est difficile à déraciner une fois qu'elle a conquis un territoire, et elle pouvait symboliser le déploiement à venir de l'empire japonais. Le changement de nom par lui-même et le choix du nouveau nom semblaient donc bien l'un et l'autre exprimer une logique de conflit.

Plus positivement, comme tous les noms propres, les toponymes, ou du moins ceux qui désignent des lieux habités, sont signes et facteurs d'identité pour ceux qui s'y reconnaissent. Comme les noms de famille, ils fédèrent des groupes humains particuliers. Francis Bacon rangeait ainsi l'unicité du nom au centre de la constitution d'une unité politique. Il conseillait en 1603 à Jacques I^{er} Stuart de nommer Grande-Bretagne les royaumes réunis d'Angleterre et d'Écosse, "comme moyen privilégié d'une meilleure union et d'une agglutination de plusieurs royaumes (...) car, bien qu'il paraisse être une manière superficielle

et étrangère, le nom produit beaucoup d'impression et d'enchantement". Et Bacon alléguait les exemples de la Grèce constituée contre la Perse, de l'Helvétie unifiant la confédération suisse, et de l'Espagne.

Les toponymes sont très souvent issus d'une dénomination dans une langue donnée, comme le nom coréen des rochers du Liancourt. Le nom de Saint-Dié renvoie à saint Déodat ou Dieudonné, qui a fondé au VII^e siècle le monastère bénédictin autour duquel s'est constituée la ville ; la référence est ici historique. En revanche, le nom de la Meurthe pourrait venir du germanique *muor*, "marais", qu'on trouvait en amont de Saint-Dié. Et le nom de la préfecture dérive bien d'une description géographique : Épinal a été fondé vers le X^e siècle et connu alors sous le nom de *Spinalium*, qui vient du latin *spinalis*, qui peut avoir deux sens : "relatif à l'épine dorsale", ce qui s'applique bien à l'arête de grès sur laquelle a été fondé l'ancien château des évêques de Metz ; ou bien "couvert de buissons épineux", de *spina*, "épine, buisson épineux".

Par cette référence historique ou géographique, et peut-être plus encore par la langue dans laquelle elle s'exprime, les toponymes portent donc une mémoire historique et culturelle et se prêtent ainsi à cristalliser des tensions politiques. Ils peuvent donc apparaître, du niveau local au niveau international, comme des sources de conflits, dont ils sont peut-être des catalyseurs, ou au moins des enjeux.

Cette apparence peut être percée en trois temps :

- comment les toponymes sont-ils mis en place ?
- les types de conflits existant en toponymie ;
- les principes de traitement de la toponymie étrangère.

► La mise en place des toponymes

Ces enjeux symboliques justifient l'intervention publique dans la mise en place des toponymes. Cette intervention reste cependant variable, d'une part par le champ de compétence, et d'autre part par le processus suivi.

■ Les autorités toponymiques

La plupart des objets géographiques ressortissent à une souveraineté ou à une autorité internationale², qui sont susceptibles d'organiser la gestion de leurs noms et qui s'en privent rarement, que ce soit sous forme de décisions arbitraires ou de procédures élaborées.

Les décisions arbitraires dominent notamment les périodes de conflits, car rebaptiser les lieux est l'une des affirmations les plus visibles du pouvoir.

Parfois, ces décisions paraissent se référer à une histoire plus ou moins réécrite. En Afrique, plusieurs changements de nom ont marqué les indépendances nationales. Le nom de Soudan³ était donné à une colonie française et à une colonie britanno-égyptienne, à deux bouts du Sahara. Mais le Soudan français a pris son indépendance sous le nom de Mali⁴, reprenant le nom d'un ancien royaume musulman s'étendant de l'Atlantique au Niger. La toponymie dérivée en a été perturbée, car une rue du Soudan, à Paris, avait été dénommée en référence au Soudan français, alors qu'elle est maintenant perçue comme relative au Soudan actuel. Le Mali avait par ailleurs englobé au XIII^e siècle l'empire du Ghana⁵, dont le nom avait aussi été repris, par la Côte-de-l'Or en 1957.

Rebaptiser les lieux peut aussi constituer une affirmation idéologique. La Révolution s'est efforcée d'effacer toute référence "à la féodalité et à la superstition", assez souvent jusqu'à l'absurde. Elle a dénommé les nouveaux départements sans aucune référence aux provinces d'Ancien Régime, bien qu'ils en aient souvent épousé les frontières, règle que les Savoyards ont obtenu de ne pas se voir appliquer lors de leur rattachement en 1860. Les communes n'ont pas échappé à ce révisionnisme. Saint-Dié est devenu



© Festival International de Géographie.

Première carte au monde à porter le nom America. Dessinée par Martin Waldseemüller et imprimée à Saint-Dié-des-Vosges, "Marraine de l'Amérique", en 1507.

(Original : 1,29 x 2,32 m, 12 feuilles).

Ormont, du nom de son point culminant. Les nombreux Saint-Symphorien de France n'ont pas seulement perdu leur adjectif de sainteté, mais aussi la première syllabe du prénom, coupable d'y être homophone, et ces noms se sont trouvés "raccourcis" en Phorien⁶.

De même, Grenoble devenait Grelibre. Pourtant, si ce nom comprend le nom d'un "despote", ce n'est pas dans la syllabe "noble". C'est l'ensemble "Greno" qui vient du nom de l'empereur romain Gratien, donné au IV^e siècle à l'ancienne *Cularo*. La finale "ble" vient du grec polis, "ville", puisque le pouvoir s'était déplacé à Constantinople et que le grec était devenu la langue dominante : l'équivalent contemporain de *Gratianopolis*, Grenoble, c'est *Saddamcity*, dans la banlieue de Bagdad, rebaptisé depuis *Al Thawra*, "la révolution", ou encore *Sadrcity*, du nom du chef religieux tué par Saddam Hussein. En Hongrie, l'histoire et l'idéologie ont occulté de nombreux toponymes magyars. Après le traité de Trianon, les Carpates n'avaient que des noms hongrois. Après la Seconde Guerre mondiale, les noms des pays voisins ont été ré-exprimés en langue nationale, et les noms magyars strictement limités au territoire hongrois.

Du coup, c'est souvent une façon d'apaiser les conflits que d'élaborer des procédures de dénomination concertée des lieux. C'est d'ailleurs sur ce sujet que porte le seul cas en Europe où un référendum local soit obligatoire : en

Irlande, tout changement de nom de rue doit en effet être approuvé par référendum local.

En France, les procédures diffèrent selon les lieux à dénommer. Les noms de voies de communication (rues, places, quais, etc.) relèvent de la compétence exclusive des communes, par simple délibération municipale. En revanche, les noms des collectivités territoriales (les communes, les départements, et depuis 1982 les régions) ne peuvent être modifiés que par décret en Conseil d'État, sur proposition des collectivités intéressées, et le plus souvent à leur demande, après avis consultatif d'une Commission de révision du nom des communes instituée par arrêté du ministre de l'Intérieur du 15 août 1948⁷. C'est au terme de cette procédure que Saint-Dié est devenu des-Vosges par décret du 21 décembre 1999. Entre les voies de communication et les collectivités locales, il y a les établissements publics de coopération entre collectivités locales : communautés de communes ou d'agglomération, syndicats intercommunaux, interdépartementaux ou mixtes, pays, etc. Pour eux, le Code des collectivités territoriales n'a pas prévu de procédure spécifique, et par défaut, c'est celle de leur création qui s'applique : les collectivités territoriales participantes se choisissent un nom et le préfet l'approuve avec la création de l'établissement public.

Comme on le voit, la Commission nationale de toponymie n'intervient pas



directement dans ces processus, bien qu'elle soit largement représentée à la Commission consultative de révision du nom des communes. C'est que son rôle est moins celui d'une instance opérationnelle que celui d'une sorte d'académie chargée de dégager de l'usage des règles générales et de les faire appliquer par ses aînées, puisqu'elle n'a été créée qu'en 1987 et dotée de compétences officielles que par décret du 28 septembre 1999. Or, les soixante années de fonctionnement de la Commission consultative du ministère de l'Intérieur ont produit une doctrine solide et cohérente pour les noms de collectivités territoriales.

La CNT n'a donc pas lieu d'intervenir en tant que telle, et c'est l'avis de cette commission qui est déterminant auprès du Conseil d'État et du Gouvernement. D'autres commissions créées plus récemment pour d'autres catégories de noms n'ont pas acquis la même rigueur et obligent la CNT à intervenir directement dans leurs travaux ; mais ce n'est pas sur les conflits administratifs que porte cette conférence.

Dans beaucoup de pays en développement, aucune procédure n'existe encore. Il est vrai que la toponymie n'y joue pas forcément le même rôle pratique, par exemple pour l'adressage du courrier : pour l'Afrique noire, mieux vaut souvent inscrire sur l'enveloppe une boîte postale qu'une adresse avec numéro dans une rue, ni les numéros ni les noms de rues n'étant généralement affichés sur le terrain⁸. Mais le besoin de stabilité commence à se répandre, et avec lui le souci d'établir des procédures de dénomination. Une décision très encourageante vient d'être prise à cet égard pour l'Afrique de l'Ouest, en août dernier à Ouagadougou, par les directeurs d'instituts géographiques de ces pays.

■ *La lexicographie et la cartographie*

Mais en droit, l'officialisation d'une autorité toponymique n'est opposable qu'à ceux qui en relèvent. Or, beaucoup de lieux, même ressortissant à une seule souveraineté, n'ont aucune procédure de dénomination particulière : c'est souvent le cas des montagnes, des

cours d'eau, des régions naturelles ou historiques... Et puis certains ne ressortissent à aucune aire linguistique (les océans, l'Antarctique) ou ressortissent à plusieurs (la plupart des mers, beaucoup de fleuves). Dans tous ces cas, les noms relèvent de l'usage, qui est le souverain maître en matière de langage, comme toutes les autorités linguistiques en conviennent. Mais l'usage s'établit souvent à l'oral, et il a besoin de règles d'écriture générales pour être orthographié de façon cohérente (emploi des majuscules et des traits d'union, traitement des mots en langue régionale). La CNT s'efforce de dégager les tendances qui paraissent gouverner ce passage de l'oral à l'écrit et plus généralement l'usage, pour les proposer comme lignes directrices au public, et notamment à la presse d'une part, aux lexicographes et aux cartographes d'autre part.

Cette référence à l'usage est essentielle. La toponymie a longtemps été dominée par la cartographie, et une inscription sur une carte paraissait prévaloir sur toutes les attestations lexicographiques ou littéraires... Mais la géographie ne se limite ni à la cartographie ni à la lexicographie, et l'emploi des toponymes ne se limite pas à la géographie.

Il est cependant vrai que la cartographie constitue depuis l'Antiquité la principale modalité de présentation des toponymes en tant que tels, que ce soit sur les cadastres, qui ont été dressés depuis les civilisations mésopotamiennes et qui sont souvent incroyablement précis, comme le cadastre romain d'Orange, ou que ce soit sur les cartes purement géographiques, comme celle d'Eratosthène environ 200 ans avant Jésus-Christ, ou encore la "table de Peutinger", premier véritable guide de voyage, remontant probablement aux III^e-IV^e siècles après Jésus-Christ. Les cartographes ont par suite élaboré et appliqué, les premiers et avec le plus de constance, une méthode scientifique de recueil sur le terrain des toponymes en usage. Cet apport majeur est dû à César-François Cassini, qui a dirigé avec son fils Dominique une grande enquête systématique en France, de 1747 à la fin de l'Ancien Régime, afin de fixer l'ortho-

graphe des inscriptions portées sur la carte au 1/86400 qu'il élaborait en tant que membre de l'Académie des sciences. Leur carte a été achevée de publier en 1815, et elle est devenue la référence, non seulement pour les géographes civils, mais aussi pour les écrivains alors en veine de couleur locale. La fiscalité locale motiva un nouveau recensement de la toponymie française, de 1807 à 1850 par le Cadastre, avec cette fois le niveau de détail correspondant à une cartographie à des échelles supérieures au 1/10 000. En 1940, le service géographique de l'armée est devenu l'Institut géographique national (IGN), et celui-ci s'est doté en son sein d'une commission de toponymie chargée d'arbitrer l'orthographe des mentions toponymiques de ses cartes, dans l'esprit de l'enquête de Cassini. Cette commission travaille toujours pour collecter, ou le plus souvent maintenant pour vérifier tel ou tel toponyme contesté par un lecteur.

L'ancienneté et le systématisme de ces travaux donnent à la cartographie une nette avance, non seulement en matière de rigueur, mais aussi en matière d'exhaustivité. L'IGN recense environ 1 500 000 toponymes, et le cadastre 6 000 000, ce avec quoi aucun dictionnaire ne peut rivaliser. Mais la méthode de Cassini a aussi été reprise par les lexicographes pour objectiver l'orthographe de leurs entrées, qui restait parfois arbitraire⁹.

■ *Les modes de mise en place des toponymes*

Ce survol des procédures des autorités toponymiques et des méthodes lexicographiques et cartographiques a déjà mis en évidence plusieurs modes de dénomination des lieux. Pour récapituler et systématiser, on peut distinguer la création toponymique et l'officialisation de l'usage, mais l'un et l'autre modes sont moins différents qu'il n'y paraît à première vue.

En effet, la création toponymique se caractérise par l'existence d'une décision de dénomination, mais elle est finalement tellement décentralisée que sa connaissance peut être difficile à établir. Elle repose entièrement sur les autorités publiques qui créent les enti-



tes désignées (l'État pour les noms des collectivités locales, les communes pour les noms des voies de communication) ou sur les propriétaires publics ou privés des objets désignés (maisons, îles désertes, lacs canadiens). Même lorsque l'auteur est une personne publique, et que la décision est donc formalisée, il reste à en avoir connaissance : par exemple, l'obligation pour les communes d'informer le Cadastre de toute nouvelle dénomination de voie est très mal appliquée. En tout cas, en France, les autorités spécialisées en toponymie ne contribuent paradoxalement pas du tout à la création toponymique, alors que, par exemple, la Commission de toponymie du Québec rend un avis obligatoire, et parfois conforme, sur tous les projets de dénomination.

Mais la plupart des toponymes naissent d'un usage qui demande à être reconnu et officialisé. Souvent en effet, plusieurs usages coexistent et la tâche des autorités toponymiques ou des lexicographes consiste justement à identifier et à consacrer un "bon usage" préférable aux autres variantes. Ce choix peut reposer notamment sur la cohérence interne au regard des règles générales, sur les fréquences respectives des différentes variantes si elles sont significatives (ce qui par exemple n'est le cas pour aucune des plus de soixante variantes d'Iekaterinbourg), ou parfois encore sur la fidélité étymologique (mais seulement pour arbitrer entre variantes réellement en usage, et sans reconstitution hasardeuse). Parfois, ces différents critères se combinent. Par exemple, la forme "rochers du Liancourt" est la plus conforme à l'origine du nom.

Cependant, on rencontre plus fréquemment une variante sans préposition : "rochers Liancourt". Elle s'explique par un glissement de la référence, du baleinier à son propre éponyme : le duc de Liancourt. En effet, les toponymes se référant directement à des anthroponymes se composent par apposition (le boulevard Voltaire, l'avenue Foch, les îles Cook, etc.). D'ailleurs, les pays portant le nom d'une personne ne prennent pas d'article : on parle de l'atlas d'Israël, et non de l'Israël. On rencontre aussi la forme "rochers de Liancourt", mais elle

doit être évitée, car elle correspondrait grammaticalement à une référence directe à l'actuel chef-lieu de canton de l'Oise dont le philanthrope portait le nom, ce qui est très improbable¹⁰.

Mais il arrive aussi, lorsque ces usages sont des enjeux de conflits culturels ou politiques, que les toponymistes les traitent moins en arbitres qu'en partisans, notamment lorsque l'objet géographique ne relève pas d'une seule autorité. Ainsi, en août 2007 à New York, le délégué israélien à la IX^e Conférence des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques a présenté le projet d'hébraïser systématiquement les toponymes du Grand Israël, y compris dans les Territoires palestiniens, sous le titre "ne marchons pas sur les plates-bandes les uns des autres". Inutile de dire qu'il a été rejeté, même pour une application limitée au seul territoire d'Israël.

Les types de conflits existant en toponymie

Voilà un bel exemple de conflit finalement évité en matière de toponymie. Malheureusement, tous ne sont pas évités, et on peut caractériser quelques exemples de traduction de ces conflits en toponymie, en distinguant les nombreux conflits positifs entre variantes désignant un même lieu et les curieux conflits négatifs.

■ Les conflits positifs entre désignations d'un même lieu selon la référence géographique

De nombreux conflits, dans leur très grande majorité paisibles, opposent des variantes liées à des différences de référence géographique. On peut en effet facilement comprendre que des objets géographiques communs à plusieurs cultures peuvent assez naturellement être identifiés par ces différentes cultures en fonction de références différentes. Et inversement, voir un objet géographique de ce type désigné par un même nom dans différentes langues est le signe, soit d'échanges entre les cultures concernées, soit le plus souvent d'une dénomination par une culture lointaine et donc globalisante.

Le nom de l'Amérique illustre cette distance entre l'objet désigné, en l'occurrence le Nouveau Monde, et l'auteur du nom, un cartographe déodatien qu'on me pardonnera de qualifier d'obscur. La dénomination européenne, ou plutôt sa deuxième syllabe, *mé*, a été transcrite en chinois pour former 美洲, *Meizhōu*, où *měi*, signifiant "beau", n'a qu'une valeur phonétique, et où *zhōu* signifie "continent", puis 美国, *Měiguó*, avec *guó* signifiant "pays, empire". En revanche, le japonais désigne l'Amérique d'un nom tout à fait autonome, qui n'est ni une transcription ni une traduction : 米国, *Beikoku*, où *bei* est tiré du "grain de riz" (qui a une grande valeur symbolique) et *koku* signifie "patrie" et se trouve représenté par le même idéogramme que le chinois *guó*, "pays", dans l'écriture idéographique du japonais.

À défaut de conflit, ce genre de différence de dénomination peut avoir au moins provoqué des hésitations dans l'usage. Par exemple, le grand lac frontalier entre la France et la Suisse est appelé en Suisse, selon le canton, soit lac de Genève (ou en allemand *Genfersee*, de *Genf*, "Genève" et *See*, "lac"), soit lac de Lausanne, et chez nous, plutôt lac de Genève du XVI^e au XVIII^e siècle, et plutôt lac Léman depuis, sans d'ailleurs que l'origine de ce dernier nom soit bien connue.

■ Les conflits positifs entre désignations d'un même lieu selon l'origine linguistique

Ce dernier exemple montre aussi que la langue d'expression peut entraîner des différences importantes, même à référence géographique identique. Beaucoup de ces cas sont parfaitement apaisés, mais il est très significatif de relever que, lorsqu'ils sont conflictuels, ces conflits apparaissent souvent beaucoup plus sensibles que ceux qui ne dépendent que de la référence géographique. C'est évidemment particulièrement le cas quand les langues en question sont proches et peu ou prou concurrentes.

Par exemple, le français, l'allemand et l'italien ne sont plus guère concurrents, même en Suisse, et nous pouvons sans chagriner personne appeler Forêt-Noire



le massif appelé en allemand *Schwarzwald*, de même que le mont Blanc est appelé en italien *monte Bianco*. Mais en France même, la question se pose souvent pour les langues régionales, et avec une sensibilité croissante. De même, l'anglicisation des toponymes québécois paraît incongrue au Canada, et les toponymes belges sont l'enjeu de tensions bien connues entre les communautés wallonne et flamande, qui vont jusqu'à interdire à des commerçants tout affichage bilingue en zone non officiellement bilingue.

Un cas extrême a été atteint lors de la guerre des Malouines de 1982, où le général britannique, Sir Jeremy Moore, a refusé au général argentin Menendez une version de son acte de reddition dans lequel il ajoutait entre parenthèses le nom espagnol, *islas Malvinas*, après le nom anglais, *Falkland Islands*, au prétexte que cela aurait été un "terme de propagande". Naturellement, il s'agissait surtout d'humilier l'ennemi, puisque l'emploi du nom français, dont dérivait le nom espagnol, était loin d'être autant contesté à la France, qui soutenait le Royaume-Uni... Un accord britannico-argentin du 14 juillet 1999 mentionnait encore que "*The Argentine Government is prepared to look at the question of toponymy in the Falkland Islands.*"

Plus récemment, l'indépendance du Kosovo a aussi donné lieu à un débat de ce genre. Elle a été proclamée le 17 février 2008 à Pristina, et reconnue par la France le lendemain. Elle présente évidemment surtout des enjeux politiques, mais elle pose aussi des questions de langage. En effet, le Kosovo se sépare de la Serbie, où le serbe est la seule langue officielle, écrite sous deux formes : officiellement en alphabet cyrillique et couramment en alphabet latin. Mais l'indépendance est principalement le fait de la majorité parlant l'albanais, langue écrite en alphabet latin. Et d'autres langues y sont aussi parlées : le tzigane, le turc, le croate, etc. Or, le nom de la capitale se prononce de la même façon en serbe (Priština) et en albanais (Prishtina) mais s'écrit différemment, et nous avons dû prendre position sur l'orthographe française, selon des règles évoquées ci-après. Mais aupa-

ravant, il y a quelques années, l'association Patrimoine sans frontières y avait organisé une exposition et affiché des calicots dans trois langues, en commençant par le calicot anglophone, où Pristina s'écrit comme en serbe (à l'exception du *hasek*, dit aussi la *kljukica* ou encore "l'hirondelle", sur le S). Un attroupement hostile s'est alors constitué, et ne s'est dispersé que quand a enfin été déployé le calicot albanophone.

Des réactions similaires ont été observées par Radio-France pour des questions de prononciation, quand ses journalistes interrogeaient les Cairotes sur le Sinaï, prononcé *Sinail. En effet, cette prononciation vient de l'hébreu, alors que la prononciation arabe est *Sinaa. Cette radio nous a alors interrogés. Nous observons quant à nous que la façon naturelle de prononcer en français le nom écrit est *Sinahi, et nous estimons préférable de s'y tenir pour éviter de paraître prendre parti sur une question de légitimité qui reste sensible.

À défaut de choix dicté par les principes en vigueur, ces conflits positifs se règlent souvent en reconnaissant une forme principale et des variantes, en limitant le nombre au minimum, et en les soumettant toutes à l'arbitrage de l'usage.

■ *Les conflits négatifs ou dénis de toponymie*

À l'inverse de ces conflits qu'on peut qualifier de positifs entre plusieurs variantes, il existe curieusement aussi des conflits négatifs. Ils sont plus rares mais souvent très douloureux, car ils surgissent quand une autorité veut empêcher l'usage de tel ou tel toponyme, le plus souvent en vue de manipuler la mémoire historique.

Le plus souvent, il s'agit de revendiquer l'exclusivité du toponyme, afin d'éviter un argument irrédentiste. Le cas le plus brûlant actuellement est celui de la Macédoine. À l'époque de la Yougoslavie, une république yougoslave et trois "périphéries" grecques portaient ce nom, hérité d'une Macédoine antique qui débordait de ces quatre entités sur la Bulgarie, un peu sur l'Albanie et même sur la Serbie.

La dissolution de la Fédération yougoslave en 1992 a fait de l'ancienne république yougoslave de Macédoine un sujet de droit international, à la différence des Macédoines grecques.

Du coup, la Grèce s'est alarmée des irrédentismes que cela pourrait faire naître, et elle s'oppose farouchement depuis lors à toute officialisation du nom constitutionnel de ce nouvel État, qui se traduirait par "République de Macédoine". Son opposition s'est portée contre absolument tout ce qui pouvait valoriser le radical du nom, jusqu'au code MK attribué par l'ISO, et même le classement alphabétique de ce pays à la lettre M dans les listes. Dans les années 1990, le premier ministre grec Constantin Mitsotakis avait même proposé le nom de République du Vardar ou Vardarie, du nom du fleuve qui arrose la capitale, Skopje. En 2005, les Nations unies ont lancé l'idée d'un nom macédonien sans traduction : "Republika Makedonija-Skopje".

Les Nations unies empruntaient là deux voies déjà ouvertes par d'autres pays, avec des succès variables. L'idée d'une absence de traduction est tout à fait contraire aux pratiques linguistiques, notamment pour les noms de pays. Elle est revendiquée par quelques pays, pour des raisons diverses et à des degrés divers. Par exemple, la Biélorussie, la Moldavie ou la Birmanie souhaiteraient être appelées dans toutes les langues par leur nom local, ce qui est une prétention tout à fait contraire à l'usage en tout cas pour le français. Le Timor oriental voudrait qu'on ne traduise pas l'adjectif portugais et qu'on l'appelle le Timor-Leste. Le Salvador voudrait qu'on ne traduise pas son article et que nous l'appelions "le El Salvador", ce dont on appréciera la pertinence... Les anglophones ont une approche moins linguistique et plus normative, et la Côte d'Ivoire a obtenu que son nom ne soit plus traduit en anglais par Ivory Coast, comme c'était l'usage, ce qui lui a permis de gagner quelques places aux Nations unies, où c'est l'ordre alphabétique anglophone qui sert à classer les pays. Quant à nous, même si nous voulions imposer le nom macédonien envisagé, l'usage se chargerait de toute façon de le traduire en



▶ français par République de Macédoine-Skopje, et de l'abrégier en Macédoine-Skopje si ce n'est en Macédoine tout court, comme c'est déjà le cas au moins oralement.

L'autre voie empruntée par la proposition des Nations unies consiste à qualifier des pays homonymes pour les distinguer. On a déjà ajouté à un nom de plusieurs pays homonymes celui de sa capitale : les deux Congos étaient naguère encore officiellement distingués par l'ajout du nom de leurs capitales respectives, Brazzaville et Kinshasa, ce qui reste couramment usité ; la Guinée-Bissau se distingue de la Guinée équatoriale et de la Guinée tout court, qu'on appelle du coup souvent la Guinée-Conakry. Mais on peut aussi qualifier des homonymes par une opposition géographique, comme le français le fait pour les deux Corées, du Nord et du Sud. Et on peut enfin adopter des variations morphologiques, comme pour la Dominique et la République dominicaine (parfois appelée aussi la Dominicaine), ou pour le Guyana anciennement britannique, qui se distingue ainsi de la Guyane toujours française. Mais il faut évoquer aussi les conflits toponymiques négatifs les plus douloureux : ceux qui visent expressément à nier l'histoire. Deux exemples peuvent être cités.

Le premier, c'est celui de ma ville de Lyon. En 1793, elle s'insurge contre la Terreur. Le 12 octobre, pendant son siège par les armées révolutionnaires, la Convention vote sur instruction de Barrère un décret qui dispose :

"La ville de Lyon sera détruite ; tout ce qui fut habité par les riches sera démoli ; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique."

« Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de Ville-Affranchie."

"Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription : « Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus. »"



Carte de Lyon sous la Terreur avec en cartouche le monument prévu par décret.

Le 31 octobre, un nouveau décret proscribit les mots de ville, bourg ou village, au profit de celui de commune, et le nom devient Commune-Affranchie. De fait, les armées révolutionnaires prennent la ville, massacrent les "contre-révolutionnaires", démolissent la place Bellecour. Heureusement, la dictature montagnarde tombe le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), et le conseil municipal de Lyon reçoit le 21 vendémiaire an III (par un hasard du calendrier, le 12 octobre suivant, celui de 1794) le décret de la Convention réhabilitant la ville et lui rendant son nom. La liesse est telle qu'il arrête à l'unanimité une fête annuelle tous les 21 vendémiaire.

Le second exemple est celui des villages contaminés par l'explosion nucléaire de Tchernobyl, le 26 avril 1986, principalement en Biélorussie, bien que Tchernobyl soit en Ukraine, compte tenu de la direction du vent. Dans la zone dite d'exclusion, jugée trop gravement contaminée pour rester habitée, plus de 400 villages ont été non seulement vidés de leurs habitants, mais littéralement enterrés ("on a enterré la terre" a un jour déclaré un ancien habitant), et leurs noms rayés des cartes, privant de racines toute une population. Eh bien, cette privation de racine s'avère avec le temps plus douloureuse

encore que l'apprentissage d'une nouvelle vie, et un cimetière a été créé il y a quelques années avec une pierre tombale par village, où beaucoup d'exilés de la zone d'exclusion viennent se recueillir, ou montrer à leurs enfants nés depuis lors les lieux auxquels ils se rattachent.

Il faut rappeler qu'au contraire, en France, sur neuf villages qui ont été entièrement détruits en 1916 par la bataille de Verdun, cinq, comme Beaumont-en-Verdunois, n'ont jamais retrouvé d'habitants mais ont gardé une existence symbolique, avec chacun un budget, un maire et deux autres conseillers municipaux nommés par le préfet, pour entretenir leurs lieux de mémoire.

Les principes de traitement de la toponymie étrangère

Pour régler tous ces types de conflit, les prévenir ou en limiter les conséquences, deux types de démarche existent. L'une, plutôt diplomatique, consiste à discuter cas par cas avec les parties prenantes, comme on le fait pour la Macédoine, mais cet exemple même montre non seulement que cela mobilise des forces disproportionnées,



mais encore que cela ne permet pas toujours d'aboutir dans des délais raisonnables. L'autre voie, plutôt technique, consiste à établir de façon consensuelle des règles directrices générales, à la fois aussi simples et aussi précises que possible, et à les appliquer avec discernement. Comme l'établissement de procédures pour la mise en place des toponymes, elle est par elle-même une voie d'apaisement. C'est évidemment celle qui est très généralement empruntée par les toponymistes de par le monde, notamment sous l'impulsion du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG). Elle inspire notamment les règles de traitement de la toponymie étrangère élaborées en France, officialisées depuis plus de vingt ans et formalisées en dernier lieu par la recommandation de la CNT approuvée le 15 novembre 2000 par le Conseil national de l'information géographique.

■ Les toponymes, phénomènes linguistiques et culturels

Pour bien comprendre ces règles, il faut partir de ce que la dénomination d'un lieu, et en particulier celle de la partie générique qu'il comprend souvent, est un phénomène linguistique et culturel, et non politique ou géographique. Il peut même arriver que seul un regard extérieur constitue un objet géographique : les Amérindiens n'avaient aucune raison de dénommer le continent où ils vivaient.

Les noms des fleuves montrent bien ce caractère linguistique et culturel. Les fleuves africains avaient traditionnellement souvent autant de noms que de peuples arrosés, signifiant souvent "fleuve" ou "eau" dans leur langue, avant que les explorateurs européens n'unifient leur dénomination à partir de l'un d'entre eux. Le fleuve Congo porte, dans son cours moyen, le nom de Zaïre (de *nzadi*, "fleuve"), qui a été porté l'ancien Congo belge de 1971 à 1997. En Europe, le Danube arrose aussi bien des peuples indo-européens que les Magyars, qui ne le sont pas, et il est appelé *Donau* en allemand, *Dunaj* en slovaque, *Dunav* en serbe et en bulgare, *Dunărea* en roumain et *Dunaj* en



© Patrimoine sans frontières.

Cimetière des villages disparus autour de Tchernobyl.

russe, langues indo-européennes, mais aussi *Duna* en hongrois. L'unité de cette racine dans des langues aussi différentes provient de la dénomination antique grecque et romaine¹¹, d'ailleurs limitée à son cours supérieur, en amont d'Axiopolis (près de l'actuelle Cernavoda en Roumanie), en aval duquel il prenait le nom d'Ister¹². En France même, la Maine¹³ est la rivière qui résulte de la confluence de la Mayenne et de la Sarthe, et qui ne parcourt que quelques kilomètres avant de se jeter dans la Loire. Or, Maine ne paraît pas être une sorte d'abréviation de Mayenne : celle-ci prenait autrefois la forme *Meduana*, peut-être du gaulois *medio*, "milieu" (peut-être entre la Sarthe et la Vilaine), ou plus probablement d'origine pré-celtique, alors que la Maine viendrait du gaulois *Magina*, avec la racine *mag*, "grand, fort" ; si l'évolution ultérieure les a fait converger, ces deux formes anciennes paraissent en tout cas incompatibles avec une étymologie commune.

■ Les exonymes

Même pour les entités ponctuelles, le nom n'a aucune raison d'être le même dans différentes langues, et les lieux les plus couramment désignés dans une langue donnée sont généralement dénommés par un nom propre à cette langue, qu'elle soit ou non parlée localement. Rome et Lisbonne sont des noms propres français au même titre

que Nice ou Perpignan. Mais si la langue du nom n'est pas parlée dans le lieu qu'il désigne, ce nom est appelé un *exonyme*. Les exonymes sont toujours créés par l'usage, jamais par une procédure officielle, et ils peuvent fluctuer avant qu'une forme finisse par s'imposer. Mais ils peuvent avoir plusieurs types d'origine.

Un petit nombre s'est constitué sur des bases communes, par différence de dynamique entre langues, notamment pour les noms de pays et de villes européennes : Londres et *London* viennent tous deux du latin *Londinium*¹⁴, comme Paris et *Parigi* du nom des Parisis, mais chaque langue (français, anglais, italien) a fait évoluer ces étymons selon sa dynamique propre ; c'est le même type de divergence qui a conduit à ce que le nom grec du Danube prenne toutes les formes locales déjà citées, ou à ce que le nom des Francs produise les noms différents de France, Franie, ou Franconie pour désigner des lieux différents.

D'autres exonymes apparaissent par adaptation phonétique ou morphologique du nom local. Les noms formés dans la langue locale, notamment pour des lieux habités ou des peuples (très souvent tirés du mot "homme" dans cette langue), ne sont en effet pas nécessairement adaptés aux particularités d'une autre langue. Sur le plan phonétique, Pékin n'est pas plus éloigné du nom chinois que *Beijing* prononcé à la française.

Sur le plan morphologique, le nom de la Biélorussie fait porter la francisation des noms russe et biélorusse (*Biélorous* et *Belarous*) sur leur terminaison, par une analogie avec la francisation du nom de la Russie qui est étymologiquement justifiée, même si c'est justement ce lien que souhaiteraient gommer les autorités biélorusses. Notons aussi que ce type d'exonyme n'est pas particulier au français, comme on le dit souvent : l'anglais ajoute par exemple des S finaux aux noms de Lyon et de Marseille dont l'origine n'est sûrement ni française ni latine.

Certains noms, ou une partie de certains noms, portent un sens qui reste perçu dans la langue locale. Lorsque





c'est une partie seulement du nom, on l'appelle la partie générique, parce qu'elle sert à préciser la nature de l'objet géographique concerné. Elle appartient visiblement à la langue commune, et en français, elle ne prend d'ailleurs pas la majuscule. Elle peut donc, et même doit être tout simplement traduite comme le reste de la phrase dans laquelle le nom peut s'insérer : l'île d'Elbe, le mont Cassin.

La question est différente quand l'autre partie du nom, qualifiée par opposition de spécifique, garde elle aussi son sens courant : les *Rocky Mountains* et les *Nordfriesischen Inseln* sont traduites par les montagnes Rocheuses et par les îles Frisonnes du Nord. Encore l'usage varie-t-il en français, puisque l'on rencontre aussi bien les Rocheuses que les montagnes Rocheuses, comme la Méditerranée pour la mer Méditerranée.

Certains exonymes ont aussi une origine culturelle. Certains expriment simplement une hystérésis historique plus ou moins importante : mille cinq cents ans après les invasions franques, le grec "moderne" appelle toujours la France *Gallia*. Certains exonymes sont aussi qualifiés d'historiques s'ils ne désignent plus la réalité actuelle mais se réfèrent expressément à une époque donnée de l'histoire du lieu, comme justement la Gaule ou Lutèce désignent la France ou Paris à une époque donnée. De même, Istamboul est notre exonyme actuel pour la capitale économique turque, mais Byzance et Constantinople sont des exonymes historiques.

On trouve même des cas où c'est la langue de transcription du nom local qui donne une connotation historique. Nous appelons toujours Mogadiscio la capitale de la Somalie, alors que l'italien n'y est plus langue officielle depuis 1960 et que ses noms dans les deux langues officielles locales n'évoquent rien au Français moyen, puisqu'il s'agit de *Muqdisho* en somali et *Muqdishu* en arabe. Le nom français de Madras en Inde reproduit l'ancien nom hindi, *Madrās*, probablement dérivé du sanscrit *mandarastra*, "royaume de Manda", une divinité souterraine, avec *rastra*, "royaume", apparenté à rajah. L'adoption en hindi du nom tamoul

(*Chennai*) a simplement transformé en exonyme un nom hindi qui avait déjà donné au XVIII^e siècle le nom commun d'une étoffe.

Tous ces types d'exonymes ont en commun de constituer la façon usuelle de dénommer en français le lieu concerné. Aussi, l'exonyme est prioritaire en français sur le nom local. Le décret statutaire de la CNT fonde cette priorité sur la "conservation du patrimoine toponymique de la France". C'est plus généralement une application de la primauté de l'usage, et aussi une façon de dissoudre les conflits dans une forme de décision collective plus ou moins palpable et dont les autorités toponymiques peuvent ne se présenter que comme les greffiers.

Cette priorité aux exonymes a été expressément combattue par les Conférences des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques tenues tous les cinq ans depuis 1967. Mais un renversement pourrait être entériné lors de celle prévue en 2012, comme le laisse espérer la dernière réunion du groupe de travail du GENUNG sur les exonymes, tenue en septembre dernier à Timifloara (Roumanie). Des évolutions majeures ont en effet marqué les mentalités depuis quarante ans en matière culturelle et linguistique.

On peut les résumer par un glissement de définition : j'ai présenté l'exonyme comme le nom d'un lieu où la langue du nom n'est pas parlée ; pour les Nations unies, c'était traditionnellement le nom d'un lieu dans une autre langue que celles qui y sont parlées. Cette inversion de perspective suffit à poser la question tout à fait différemment. De plus, sur le simple plan des faits, les Conférences des Nations unies ont constaté depuis 1987 que les exonymes tendaient au contraire à se répandre, ce qu'on peut attribuer à la mondialisation et au respect de la diversité culturelle, auquel la Conférence de 2007 a expressément appelé en matière de toponymie, appelant aussi à classer les toponymes parmi le patrimoine culturel immatériel protégé par la convention de l'UNESCO du 17 octobre 2003.

Cette priorité aux exonymes peut inspi-

rer aussi une révision de la politique de protection des toponymes en langues régionales, même non officielles. En Finlande, les noms finnois sont doublés des noms suédois pour les zones où la minorité suédoise est supérieure ou égale à 6 % de la population. En France, les principes généraux de leur traitement ont été parfaitement exprimés par la charte de toponymie de l'IGN : "En règle générale, la commission de toponymie [de l'IGN] a pour principe de respecter la forme usuelle actuelle d'un toponyme : elle s'efforce tout d'abord de déterminer l'aire dialectale à laquelle appartiennent les toponymes de la région étudiée, puis elle applique les principes de notation propres à cette aire dialectale. La toponymie est traitée de manière à être comprise et acceptée par les premiers utilisateurs de la carte, à savoir les habitants de la région intéressée. Il n'est question ni de franciser, ni de dialectiser a priori des formes connues, la toponymie devant être aussi proche que possible de l'usage local." Par exemple, la partie spécifique de la combe d'Escane-Cabre dans les Corbières n'est pas traduite de l'occitan pour devenir la combe d'Égorgechèvre ; seule la partie générique, "combe", est naturellement écrite en français, seule langue officielle. Inversement, les nombreux toponymes historiquement formés en langue française n'ont aucune raison d'être volontairement traduits en langue régionale si l'usage de la langue en question ne l'a pas déjà fait spontanément. C'est un débat que nous avons encore avec de trop nombreux militants régionalistes, qui voudraient contraindre l'usage des locuteurs de leur propre langue, en contradiction flagrante avec leur propre cause.

■ La translittération et la transcription

Lorsqu'il n'existe pas d'exonyme français, il est nécessaire de revenir au nom local. Or, certains de ces noms font appel à des particularités d'écriture, qui tiennent à la diversité des systèmes de langue.

Certaines langues utilisent un alphabet non latin (grec, cyrillique, arabe, hébreu, amharique...) ou un système d'écriture syllabique ou idéographique (chinois, japonais...), ou encore, et bien



plus souvent qu'on ne peut le croire, ne sont qu'orales. Ces particularités sont surmontées par des systèmes de transcription et de translittération.

La transcription tente, toujours imparfaitement, de rendre dans une langue donnée la prononciation d'une autre langue, même au sein d'un même alphabet. Elle dépend donc cruciallement de la langue dans laquelle on transcrit. L'étymologie du nom de l'Amérique repose ainsi sur une transcription. Une véritable traduction française du nom italien d'Amerigo Vespucci aurait en effet plutôt été Amaury La Guêpe qu'Améric Vespuce, les deux prénoms, Amerigo et Amaury, ou encore Aymeric, venant du même nom Amalric.

La translittération établit des correspondances biunivoques entre caractères d'alphabets différents. En théorie, cet ensemble de correspondances est une pure convention, plus attachée au signe graphique qu'à la prononciation, et toutes les graphies sont donc acceptables dès lors que la correspondance est bien biunivoque. Des systèmes de translittération ont été mis au point et recommandés par les principaux organismes internationaux de normalisation dans ce domaine, à savoir l'ISO et le GUNUNG. Ces systèmes se trouvent parfois en concurrence avec ceux élaborés par les pays eux-mêmes, selon des principes et des objectifs différents, mais qui ne sont pas tous appliqués, même par les pays qui les ont élaborés pour eux-mêmes...

La CNT aborde la translittération dans une perspective plus proche de la transcription, en acceptant de raisonner aussi sur des groupes de caractères, et en tenant compte de la façon dont les alphabets non latins ont été transcrits dans le passé, du moins pour ceux qui ont laissé des traces importantes dans la langue française, comme les alphabets grec ou arabe. Dans cette conception, un système de translittération ne dépend pas seulement des alphabets considérés, mais aussi des langues concernées, comme la transcription elle-même. Des systèmes fondés sur la phonétique française ont en particulier été largement utilisés pour l'arabe. Les graphies résultant de ces systèmes ne

constituent pas des exonymes du fait de l'application de ces systèmes, mais ils peuvent entrer dans l'usage au point de constituer des exonymes faisant obstacle à l'application de nouveaux systèmes, comme on l'a vu pour le nom de l'Irak, qui n'a pas été supplanté par la translittération 'Iraq conforme au système officialisé en 1972 par le GUNUNG.

Mais même dans les nombreux pays qui ont adopté l'alphabet latin, on y a souvent ajouté des signes graphiques particuliers, appelés signes diacritiques, qui modifient la valeur phonétique habituelle du caractère de base, comme en français. Lorsqu'il n'a pas créé d'exonymes, l'usage francophone a réservé des sorts très différents à ces noms, suivant leur origine. Pour les noms d'origine espagnole, portugaise, ou issus des langues africaines, ce sont les formes locales, sans accent sur les voyelles, qui ont le plus souvent prévalu tant dans les publications courantes (presse et dictionnaires) que dans les documents scientifiques et techniques, à l'exception de noms entrés dans l'usage courant comme les noms de pays (Nigeria, Venezuela), et cela dès les textes français des accords internationaux du début du XX^e siècle. En revanche, les caractères latins des langues slaves ont toujours été dépouillés de tous leurs signes diacritiques jusqu'à une époque récente, probablement du fait de l'impossibilité de reproduire matériellement ces signes particuliers et du manque d'information sur comment les lire.

Aujourd'hui, les techniques modernes d'imprimerie et la diffusion rapide de l'information ont résolu ces questions. Aussi, la règle de traitement de ces signes diacritiques est la même pour les signes de l'alphabet latin dans d'autres langues et pour les signes introduits par les systèmes de translittération ou de transcription. Elle résulte de la recommandation du 15 novembre 2000, qui prévoit, "en l'absence d'exonyme français attesté, d'utiliser la ou les formes locales actuellement en usage, avec leurs signes diacritiques, pour les noms écrits en alphabet latin, les autres noms étant translittérés ou transcrits selon des principes définis". On admet cependant que les signes diacritiques

qu'il est techniquement impossible de composer puissent être omis, tout en maintenant que la graphie la plus correcte reste celle qui conserve tous les signes diacritiques d'origine.

En conclusion, revenons au Japon pour montrer comment ces principes conduisent à une position équilibrée dans le conflit qui l'oppose aux deux Corées sur la dénomination de la mer qui les sépare. Le Japon soutient la dénomination officielle de l'Organisation hydrographique internationale de mer du Japon. En revanche, les deux Corées sont d'accord entre elles pour revendiquer un nom comme mer de l'Est ou mer Orientale. Ce conflit apparaît de prime abord comme un conflit classique entre variantes désignant un même lieu.

Il est du même genre que celui qui oppose les pays arabes à l'Iran au sujet du golfe Persique, que les pays arabes voudraient que nous qualifions de golfe Arabe. Les Américains utilisent désormais couramment une forme qu'on peut traduire par "golfe Arabe-Persique", et la presse parle plus simplement du Golfe. Mais il faut faire trois remarques :

- une première remarque porte sur la notion d'exonyme. En effet, le conflit ne porte en réalité pas sur les toponymes respectifs des deux pays, mais sur les noms que doit retenir l'Organisation hydrographique internationale (OHI) dans ses langues officielles : l'anglais et le français. Or, aucune de ces deux langues n'est officiellement, ni même couramment parlée dans les pays riverains de la mer du Japon : le Japon, les deux Corées et la Russie. Les noms de l'OHI doivent donc reposer sur l'usage dans les pays anglophones et francophones et non au Japon ou en Corée, et ce sont nécessairement des exonymes. Or, en France, il apparaît clairement que c'est le nom de "mer du Japon" qui est d'usage courant : on trouvera toujours des Français ne sachant pas où c'est, mais aucun qui sache en revanche localiser une "mer de l'Est". Une langue officielle, en fait ou en droit, subit des contraintes particulières ;
- une deuxième remarque est géopolitique. En effet, les positions du Japon et des deux Corées manifestent moins



un banal conflit toponymique qu'un renversement dans la géopolitique des mers : classiquement, la mer est vue comme un espace de communication, ce qui justifierait au contraire que le Japon parle de mer de Corée et la Corée de mer du Japon (comme l'avenue de Versailles est à Paris et l'avenue de Paris à Versailles). Tout au contraire, le conflit présente donc la mer comme un territoire à s'approprier. Pour les lecteurs de Jacques Pirenne¹⁷ et d'Emmanuel Todd¹⁸, ce renversement de perspective évoque d'autres évolutions perceptibles dans le monde contemporain et correspondant bien à un basculement entre deux grands types de civilisation ;

- une troisième remarque est grammaticale. En effet, le conflit prospère aussi sur l'ambiguïté de la préposition "de" en français. Dans les noms des avenues de Paris et de Versailles, la préposition marque la direction (destination ou provenance : cf. le train de Paris). Le conflit la réinterprète dans son sens possessif (cf. les arbres de la forêt). Mais dans le nom français de la mer du Japon, la préposition ne marque aucun de ces deux rapports sémantiques. Elle correspond à l'acceptation que l'Académie décrit ainsi dans son Dictionnaire : "La préposition de introduit un complément permettant de désigner une personne ou une chose parmi d'autres en y associant un nom qui lui est propre." Et pour un locuteur francophone, le nom du Japon situe bien mieux cette mer que le nom de l'Est.

Alors, les toponymes sont-ils sources de conflits ? Oui sans doute, comme tous les éléments d'identité, si on refuse au nom de l'universalisme de les prendre en compte, et si on les laisse donc dominer par les passions. Mais les toponymes sont parfaitement pacifiques si, d'une part, on s'efforce de pacifier les questions d'identité en assumant le potentiel d'enrichissement mutuel que portent les différences culturelles, et si, d'autre part, on convient de traiter la toponymie, non pas d'un point de vue étroitement technique, mais justement de ce point de vue linguistique et culturel qui lui est naturel. ●

Contact

Pierre JAILLARD

Président de la Commission nationale de toponymie.

► **Pour tout renseignement :**
www.toponymie.gouv.fr

- (1) Ernst KANTOROWICZ, *Mourir pour la patrie*, Paris, 1984, p. 130.
- (2) Un astre est dénommé par l'Union astronomique internationale, sur proposition du découvreur, c'est-à-dire du premier à décrire son orbite. Mais la tendance actuelle de cette Union à des noms de code associant des chiffres et des lettres épelées plutôt qu'à de véritables noms comme ceux du système solaire ou des galaxies les plus anciennement connues. Par exemple, l'astéroïde qui pourrait passer entre la Terre et la Lune le 13 avril 2029 s'appelle 2004 MN 4 : 2004 pour l'année de sa découverte, M pour la quinzaine de cette année (I non compris), N et 4 en fonction du nombre de découvertes dans la quinzaine.
- (3) Du pluriel arabe *sūdān*, "noirs".
- (4) *malī* signifie en mandingue "là où le roi vit".
- (5) *ghana* signifie en sarakolé "roi".
- (6) Iles-Charolles, sur-Loire, sur-Sèvre, etc. Symphorien vient du grec *sumphoros*, "qui accompagne, qui convient", avec *sum*, "avec", et *phoros*, "qui porte".
- (7) pris en application de l'ordonnance du 2 novembre 1945.
- (8) Cf. l'étude de Me Titinga Frédéric Pacéré sur l'odonymie de Ouagadougou (<http://www.lefaso.net/spip.php?article28519>).
- (9) La lexicographie était née de l'humanisme de la Renaissance et de son encyclopédisme. Le premier dictionnaire des noms de lieux est issu de travaux préparatoires au premier Dictionnaire de l'Académie française. L'Académie avait en effet considéré à sa création, en 1635, que sa mission d'établir "un dictionnaire de la langue française" comprenait des développements encyclopédiques sur les noms communs, ainsi que les noms de lieux. Mais un demi-siècle de travail un peu chaotique l'a amenée, comme le dit la préface de la première édition de son Dictionnaire, de 1694, à "se retrancher à la langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnêtes gens, et telle que les orateurs et les poètes l'emploient." Le reste des travaux préparatoires a alimenté deux autres dictionnaires : dès 1695 *Le Grand Dictionnaire des arts et des sciences*, signé par "des messieurs de l'Académie française", et en 1708 celui qui nous intéresse, sous la signature de Thomas Corneille : *le Dictionnaire universel, géographique et historique, contenant la description des royaumes, empires, États, provinces, pays, contrées, déserts, villes, bourgs, abbayes, châteaux, forteresses, mers, rivières, lacs, baies, golfes, détroits, caps, îles, presqu'îles, montagnes, vallées...* Il faut retenir de cet épisode que la toponymie était déjà bien vue comme une partie de la langue, comme on le redécouvre après la

contestation de Saussure dans son Cours de linguistique générale (troisième partie, chapitre V, § 3). D'autres dictionnaires de noms de lieux ont bien sûr suivi, et notamment en 1726 celui de l'abbé Saugrain, limité à la France mais très complet. Ce type de travaux a été renouvelé, d'une part par l'imitation de la méthode de Cassini, et d'autre part par l'établissement à la fin du XIX^e siècle d'une science de l'étymologie des noms de lieux, qui est la toponymie au sens propre. Dans un but d'érudition qui a ensuite malheureusement disparu, le ministère de l'Instruction publique créa alors une commission de toponymie, qui recensa systématiquement les toponymes français, en commençant par le Nord et l'Ouest de la France. Mais ses publications ont été interrompues par la Première Guerre mondiale, et n'ont jamais repris ensuite. Une Commission nationale de toponymie et d'anthroponymie fut à son tour créée par arrêté du ministre de l'Éducation nationale du 30 mai 1939, puis recrée par un arrêté ministériel du 1^{er} février 1954, mais elle n'a produit aucun document général, sans doute parce qu'elle n'était composée que de spécialistes.

- (10) Le nom Liancourt prenait anciennement la forme *Landulfi curtis*, "domaine de Landulf", du bas latin *curtis*, "domaine", et d'un nom de personne germanique... et ce dernier nom viendrait lui-même du germanique **landa*, "territoire", et *wulf*, "loup". Même si ce dernier territoire est sans doute à prendre au sens figuré, cette chaîne étymologique montre particulièrement bien la proximité entre les noms de lieux et de personnes !
Un autre exemple est celui du golfe du Bénin : le spécifique Bénin est le nom (masculin) d'un pays appelé localement *Bīni* ou *Ibīni*, avec un article masculin singulier contracté avec la préposition. Mais ce golfe se dénommait autrefois "de Bénin", sans article, par référence à une ancienne cité, aujourd'hui ville du Nigeria : Bénin-City.
- (11) Diodore de Sicile, Appien ; César, Horace. Son étymologie est probablement composite, du sarmate *danū-avi*, où *danū* s'apparente à l'avestique (langue iranienne ancienne) *danū*, "rivière", comme pour le Don, et *avi* au latin *ovis*, "".
- (12) Hésiode, Hérodote.
- (13) C'est la Maine qui a donné son nom au département de Maine-et-Loire, qui aurait donc dû être féminin, et qui est devenu masculin par confusion avec le nom de la province du Maine, ce qui montre la pérennité des identités provinciales au-delà de la création des départements.
- (14) et plus loin du celte *Llyn-Din*, "fort du lac".
- (15) Istanbul vient du nom turc actuellement écrit en alphabet latin Istanbul, qui est considéré comme une altération du grec *eis tēn polin*, "vers la ville". Byzance s'appelait en grec *Byzantion*, et Constantinople *Kōnstantinoupolis*, "ville de Constantin [1^{er} le Grand]".
- (16) § 1.2 (c'est nous qui soulignons).
- (17) *Les Grands Courants de l'histoire universelle*.
- (18) *Après l'empire*, Paris, 2002.